

Aménagements du Lido du Petit et Grand Travers

Inauguration
Jeudi 17 septembre



Contacts presse :

Justine Landais
jlandais@herault.fr
04 67 67 73 52
06 85 87 50 70

Isabelle Labadiole
ilabadiole@herault.fr
04 67 67 69 44
06 48 22 29 41

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DE PRESSE	3
PARTICIPANTS.....	4
AGIR POUR SAUVER NOTRE LITTORAL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
UN LITTORAL SI ATTRACTIF ET SI FRAGILE.....	5
POUR LE LITTORAL, UN ENGAGEMENT AU-DELA DE NOS FRONTIERES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
L'ENJEU DE L'AMENAGEMENT DU LIDO : LA RENATURATION DU SITE ET LA MAITRISE DE SA FREQUENTATION	6
LE LIDO, UN SITE D'UNE VALEUR ENVIRONNEMENTALE REMARQUABLE	6
UN SITE TRES FREQUENTE	6
FICHES TECHNIQUES : AMENAGEMENT EN 3 PHASES	7
2008 : OPERATION DE RE-ENSABLEMENT	7
2009 : AMENAGEMENTS REALISES EN MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE.....	7
FEVRIER 2014 – ETE 2015 : AMENAGEMENT DU LIDO SOUS MAITRISE D'OUVRAGE PARTAGEE PAR LES PARTENAIRES..	7
UNE PROJET PARTENARIAL	7
LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LES AMENAGEMENTS	7
LES ACTEURS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT.....	8
REDONNER SA PLACE A LA NATURE	8
LES PRESTATAIRES CHOISIES.....	9
LE COUT DE L'OPERATION ET PLAN DE FINANCEMENT.....	9
LE CALENDRIER DES TRAVAUX	9
ANNEXE	10

Montpellier, lundi 14 septembre 2015

DEFENSE ET VALORISATION DU LITTORAL EN HERAULT

Inauguration des aménagements du Lido du Petit et Grand Travers

Jeudi 17 septembre 2015, à 14h30, Kléber Mesquida, Président du Département, Député de l'Hérault inaugure les aménagements du Lido du Petit et Grand Travers aux côtés d'Yvon Bourrel, Maire de Mauguio-Carnon, Stéphan Rossignol, Maire de la Grande Motte et Président de l'Agglomération du pays de l'Or.

Pour pallier la fragilité de son littoral face aux assauts de la mer, le Département de l'Hérault conduit un programme⁽¹⁾ ambitieux de défense et de valorisation de sa côte à travers des travaux de protection et de restauration des plages de qualité pour un investissement de 100 M€, dont 20 M€ sont financés par le Département.

Ce programme concerne notamment l'aménagement durable du lido du Petit et Grand travers entre Carnon et la Grande-Motte. Porté par un comité de pilotage⁽²⁾ présidé par le Département de l'Hérault et regroupant les communes de Mauguio-Carnon et La Grande Motte, le Conservatoire du littoral, la Région et l'Etat, ce projet visait la renaturation du site et la maîtrise de sa fréquentation.

Les travaux engagés sur ce site se sont déroulés en 3 phases pour un montant de 17,5 M€⁽³⁾ :

- **rechargement en sable du Lido (2008) :** 1Mm3 de sable apporté de la pointe de l'Espiguette, coût de l'opération : 9,1M€, **financement du Département : 1,4M€**
- **aménagement du stationnement et gestion de la fréquentation (2009) :** recul du giratoire du petit Travers, aménagement d'une aire de stationnement à proximité (**517 places**), suppression du stationnement sud de la RD59 entre le Petit et le Grand Travers – réalisés en maîtrise d'ouvrage départementale, coût de l'opération : 3,4M€, **financement du Département : 750 K€**
- **suppression de la RD 59 et reconstitution du cordon dunaire, stationnements, aménagements pistes et cheminements doux (vélos, piétons) : démarrage des travaux en février 2014- fin : été 2015.**

En 2012, l'ensemble des partenaires a confié la maîtrise d'ouvrage de cette dernière phase à l'Agglomération du Pays de l'Or en conservant un œil sur le déroulement des travaux.

Cette dernière phase de travaux du Lido représente un montant de 5 M€ répartis de la façon suivante : l'Etat (1,3M€), de l'Union Européenne (1,1M€), du **Département de l'Hérault (850 000 €)**, de la Région Languedoc-Roussillon (750 000 €), du Conservatoire du Littoral (500 000 €), L'Agglomération du Pays de l'Or (250 000 €), les communes de Mauguio-Carnon (200 000 €) et de la Grande-Motte (50 000 €).

¹ Lido du petit et grand travers, Lido de Frontignan, Lido de Sète à Marseillan, plages de Vendres-Valras, Côte ouest de Vias.

² 2003 : mise en place du comité de pilotage présidé par le Département

³ Le Département a financé 3 M€.

PARTICIPANTS

Kléber MESQUIDA, Président du Département, Député de l'Hérault

Yvon BOURREL, Maire de Mauguio-Carnon,

Stéphan ROSSIGNOL, Maire de la Grande Motte et Président de l'Agglomération du pays de l'Or,

Le Directeur adjoint du Conservatoire Naturel régional

Patrick Vignal, Député de l'Hérault

Le Président de Région LR

Pierre de Bousquet, Préfet de Région, Préfet de l'Hérault

AGIR POUR SAUVER NOTRE LITTORAL

UN LITTORAL SI ATTRACTIF ET SI FRAGILE

Le littoral héraultais, plat et sableux, est très sensible au changement climatique. L'augmentation des tempêtes et l'élévation du niveau de la mer (de 20 à 60 cm d'ici la fin du siècle) devraient aggraver les phénomènes d'érosion et de submersions marines qui l'affectent déjà.

Or, il représente un enjeu majeur en terme de population, puisque 1 Héraultais sur 4 vit sur le bord de mer, en terme économique, puisque l'activité touristique est la 1^e force économique du territoire avec 52 000 emplois touristiques et un chiffre d'affaires estimés à 1,7 milliards €, enfin en terme patrimonial, les Héraultais et les touristes étant très attachés à cet espace fragile et convoité.

PROGRAMMES LOCAUX DE RESTAURATION COTIERE

Pour pallier la fragilité de son littoral face aux assauts de la mer, le Conseil départemental s'est lancé depuis 2007 dans un programme ambitieux de défense et de valorisation de sa côte : lido du Petit et Grand Travers, lido de Sète à Marseillan, plages du Golfe d'Aigues-mortes, lido de Maguelone à Frontignan, côte ouest de Vias, plage de Vendres-Valras...

Ces opérations représentent un investissement de 100 M€ dont plus de **20 M€ sont financés par le Département (Cf : carte en annexe)**

Toutes ces actions visent à protéger et restaurer des plages de qualité. Les solutions choisies sont différentes : recul des infrastructures, maintien du trait de côte ou avancée sur la mer.

3 OPÉRATIONS SONT PORTÉES PAR LE DÉPARTEMENT EN MAÎTRISE D'OUVRAGE :

- **les aménagements (liés à la fréquentation) du Lido du Petit et Grand travers, 3M€ investis par le Département sur ce site depuis 2008,**
- **les aménagements du Littoral de Maguelone :** avec la création d'un nouveau cordon dunaire qui permet maintenant de bénéficier d'une large plage)
- **et le confortement de la plage de Fleury à l'embouchure de l'Aude.**

Par ailleurs, la collectivité départementale soutient financièrement les opérations d'aménagement du Lido de Sète à Marseillan (gestion de la fréquentation de la dune, recul de la route et rechargement en sable), **des plages de Vendres-Valras** (5 brises lames, digues sous-marines, rechargement en sable) **ainsi que les aménagements du Lido de Frontignan** (Aresquiers et zone urbaine, rechargement en sable, création de dune) **et la Côte ouest de Vias** (rechargement en sable, recul de la dune).

Ces aménagements doivent permettre d'assurer la pérennité des plages tout en améliorant leurs conditions de sécurité et de fréquentation, la qualité de l'accueil touristique et la préservation de ces espaces remarquables pour les générations futures.

L'ENJEU DE L'AMÉNAGEMENT DU LIDO : LA RENATURATION DU SITE ET LA MAITRISE DE SA FRÉQUENTATION

« L'ambition du projet est de mettre en œuvre des aménagements et un plan de gestion sur un site remarquable sans le sanctuariser et en lui gardant l'accessibilité qui fait son attrait. »

Préambule de la Charte pour la Protection et l'Aménagement Durable du Lido signée en 2006 par l'Etat, le Conservatoire du littoral, le Département de l'Hérault et les communes de Mauguio - Carnon et de La Grande Motte.

LE LIDO, UN SITE D'UNE VALEUR ENVIRONNEMENTALE REMARQUABLE



- un espace qui appartient au Conservatoire du littoral : en effet, hormis les infrastructures de transport (routes, échangeurs, aires de stationnement, canal), et la plage en elle-même, la quasi-totalité du site est propriété du Conservatoire du littoral.

- un espace d'une grande valeur écologique, paysagère et historique : 70 % de sa surface sont couverts par des habitats d' « intérêt communautaire ». Le site bénéficie d'une riche biodiversité avec 10 espèces faunistiques patrimoniales et 13 espèces floristiques. Il présente un intérêt paysager par la

transition mer/lagune avec une succession de dunes, des zones humides et de la pinède. Egalement, un attrait culturel et historique grâce à la Tour Signal du XVIIIème siècle et le monument de Lattre de Tassigny.

- un site classé « Etang de l'Or », Natura 2000 et Zone de Protection Spéciale : la partie nord est incluse dans le site classé (loi sur le paysage) de l'Etang de l'Or. La totalité de sa partie terrestre est dans le site Natura 2000 « Etang de Mauguio-Carnon » et sa partie maritime dans le site Natura 2000 « Posidonies de la côte palavasienne ». Il est également couvert par la Zone de Protection Spéciale (directive Oiseaux).

UN SITE TRES FREQUENTE

Les caractères sauvage et accessible du lido ont également contribué à en faire un lieu populaire, très prisé des usagers locaux du grand Montpellier, comme des touristes nombreux à fréquenter le site en saison estivale. Aussi, la sur fréquentation du site a contribué à la fragilisation de son équilibre environnemental. Cette situation a eu un impact majeur sur le fonctionnement des écosystèmes, sur le paysage et sur la qualité même de la fréquentation (bouchons, difficultés de stationnement, insécurité routière...). Cette situation a pris, avec le temps, un caractère d'urgence quant à la renaturation du site.

FICHES TECHNIQUES - UN AMENAGEMENT EN 3 PHASES

LES TRAVAUX ENGAGES SUR CE SITE SE SONT DEROULES EN 3 PHASES POUR UN MONTANT DE 17,5 M€:

2008 : PHASE 1 - OPERATION DE RE-ENSABLEMENT SOUS MAITRISE D'OUVRAGE SIVOM

Menée par le SIVOM des communes littorales de la Baie d'Aigues-Mortes, 400 000 m³ sont apportés de la pointe de l'Espiguette sur le secteur du Petit Travers.

MONTANT DE L'OPERATION : 9,1 M€ - FINANCEMENT DU DEPARTEMENT 1,4M€.

Le SIVOM en a financé 32%.

2009 : phase 2 - AMENAGEMENTS REALISES EN MAITRISE D'OUVRAGE DEPARTEMENTALE

- Mise en place d'une piste cyclable et piétonnière grâce à la suppression du stationnement sur la voie côté sud de la RD 59
- La mise en retrait du giratoire au niveau de la bretelle d'accès du Petit travers
- Aménagement d'une aire de stationnement de 520 places : cette capacité de stationnement est équivalente à celle supprimée sur la voie côté mer de la RD 59
- La mise en sens unique de la RD 59, qui a permis de réduire la circulation le long du cordon dunaire.
- La mise en place de la piste cyclable ou le développement des navettes et autres calèches afin de privilégier les déplacements doux.

MONTANT DE L'OPERATION : 3,4 M€ - FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 750K€

FEVRIER 2014 – ETE 2015 : PHASE 3 – AMENAGEMENTS REALISES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE AGGLOMERATION DU PAYS DE L'OR

MONTANT DU PROJET : 5M€ - FINANCEMENT DU DEPARTEMENT : 850K€

UNE PROJET PARTENARIAL

En 2003, un comité de pilotage, présidé par le Département de l'Hérault, est constitué de l'Etat, du Département de l'Hérault, de la Région Languedoc-Roussillon, du Conservatoire du Littoral ainsi que des communes de Mauguio-Carnon et La Grande Motte.

Il en est résulté la signature d'une première charte de coopération en 2006.

En 2007, les acteurs du projet ont souhaité élargir le processus de concertation en créant un organe de réflexion annexe : le groupe projet. Celui-ci est composé d'acteurs de la vie civile impliqués tels que des associations de sauvegarde, des commerçants ou des usagers. Les travaux du comité de pilotage et du groupe projet ont abouti en 2011 à l'actualisation de la charte de 2006 et au lancement de la phase de conception/réalisation de l'aménagement du petit et Grand Travers.

LES ORIENTATIONS RETENUES POUR LES AMENAGEMENTS

Les orientations retenues pour la réalisation du programme d'aménagement durable du Lido ont été inspirées du travail rendu par le groupe de projet. Ce programme est donc le résultat d'une démarche de concertation positive, impliquant tous les acteurs.

22 actions majeures dont des actions fortes en matière d'environnement :

- La protection de la dune blanche
- La gestion hydraulique du site
- La gestion des boisements
- La restauration de la continuité naturelle du site par la suppression de la RD 59
- La création d'un « sentier d'interprétation »...

... tout en maintenant l'accessibilité :

- L'organisation d'aires de stationnement compensant la suppression du stationnement le long de la RD 59.
- L'aménagement d'une piste d'accès relocalisée à proximité de la RD62 et de cheminements piétons et vélos

LES ACTEURS DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT

L'ensemble des signataires de la Charte sont impliqués dans l'opération, avec des maîtrises d'ouvrage successives assurées par : le SIVOM du Golfe d'Aigues mortes, le Département de l'Hérault et enfin Pays de l'Or Agglomération.

En 2012, afin d'assurer la cohérence de la réalisation de l'ensemble du programme d'aménagement, l'ensemble des partenaires a décidé de confier la maîtrise d'ouvrage à l'Agglomération du Pays de l'Or, déjà gestionnaire des propriétés du Conservatoire du littoral.

Présidé par le Département, le Comité de Pilotage est étroitement associé à la réalisation du projet : il s'assure que les travaux engagés sont bien conformes aux orientations du programme, et apporte son concours à l'Agglomération Pays de l'Or dans les phases décisives du projet.

REDONNER SA PLACE A LA NATURE

Compte tenu de la qualité recherchée pour ce projet et de son montant, une mise en compétition de concepteurs a été lancée par le biais d'un concours restreint avec constitution d'un jury. Le projet du cabinet Alfred Peter a été retenu.

Le projet final contenait plusieurs axes forts :



Le stationnement. Le stationnement se fait le long d'une piste en retrait du lido, le long de la route des plages (RD 62) et s'étire sur une distance de 2 km, permettant ainsi de fluidifier les accès à la plage. L'avantage est double : une préservation optimale du cordon dunaire et une capacité de stationnement conservée (1000 places). Pour construire cette piste, la route départementale qui longeait auparavant la plage (RD59) a été détruite et les matériaux réutilisés pour la création de la piste.

Les cheminements piétonniers. Les cheminements piétonniers (au nombre de 9) permettent de rejoindre la plage depuis la piste de circulation. Balisés par des ganivelles, ces cheminements permettent de canaliser la fréquentation du site et contribuent à la protection du pied de dune.



Une voie cyclable (voie verte). Réalisée en enrobé végétalisé, elle s'étend sur toute la longueur du site. Le lido peut ainsi se redécouvrir à pied ou en vélo grâce aux interconnexions des deux cheminements qui respectent les poches environnementales des secteurs préservés.

Le dispositif paysager. Une grande place a été faite au dispositif paysager, redonnant ainsi au site un caractère esthétique évident en lien avec sa stature environnementale. La biodiversité y est par ailleurs préservée. Le cordon dunaire a été reconstitué et retrouve son fonctionnement originel. Les ganivelles encadrent les cheminements piétonniers et permettent de protéger l'espace fragile (espèces végétales et animales remarquables). 15 zones humides existantes sont réhabilitées et 7 nouvelles zones sont créées. Le lido retrouve donc peu à peu un caractère sauvage grâce à une renaturation du site et des travaux de confortement écologique.

Le transport. Au niveau des aménagements liés au transport, une aire de stationnement/retournement pour les bus notamment d'Hérault transport a été imaginée au Grand Travers. Les bus disposent d'un espace dédié qui facilite l'accès aux transports en commun et assure aux utilisateurs une meilleure sécurité. La dimension conservatoire du milieu est accentuée, en nettoyant le site de ses déchets et en éliminant un grand nombre d'espèces envahissantes.

LES PRESTATAIRES CHOISIES

- Les travaux de terrassement ont été confiés au groupement d'entreprises contenant EIFFAGE (mandataire), GUINTOLI, EHTP, CSD INGENIEURS pour un montant de 3,8M€.
- les travaux paysagers ont été confiés à l'entreprise PHILIP FRERES pour un montant de 360.000 euros.

LE COUT DE CETTE 3^{IE}ME PHASE D'AMENAGEMENT ET PLAN DE FINANCEMENT

Le projet d'aménagement du Lido a été évalué à **5 M€**, dont le financement est réparti de la façon suivante : L'Etat : 1,3M€, Feder : 1,1M€, Département de l'Hérault : **850 K€**, Région Languedoc-Roussillon : 750 K€, Conservatoire du Littoral 500 K€, L'Agglomération du Pays de l'Or 250 K€, Commune de Mauguio-Carnon 200 K€, Commune de la Grande-Motte 50 K€.